

**« Championnats de l'Essonne, du Val de Marne et de Seine Saint-Denis »
Dimanche 3 Décembre 2023 à CHAMPIGNY SUR MARNE (94)
Organisés par l'US Ivry C. et les Commissions 91/77 Sud, 93 et 94**

Catégories	Dossards	Départs	Temps	Prix d'équipe
Cadets / Anciens / Féminines / Super-Anciens	12h30	A partir de 13h30	30/40/40/40 mn	Oui (*)
Juniors / Super-Vétérans / Minimes	13h30	A partir de 14h35	40/40/20 mn	
Espoirs / Séniors / Vétérans	14h30	A partir de 15h40	50/50/50 mn	
Dossards	Parc du Tremblay, 11 boulevard des Alliés 94500 Champigny dans la maison du Tremblay (ancien restaurant Courtepaillé) à proximité du départ et du parking boulevard des Alliés.			
Départs	Allée de l'entrée du parc depuis le parking du boulevard des Alliés			
Arrivées	Devant la salle polyvalente à côté du terrain de rugby			
Podiums	Salle polyvalente			
Circuit	de 2km dans le parc interdépartemental des sports du Tremblay : allée bitumée, sous-bois, prairie, plaine des jeux, escaliers et butte autour du terrain de rugby			
Observation 1 (coureurs podiumables)	<p>Quotas requis pour être podiumable (à compter de la course d'ouverture de la saison 2023/2024) :</p> <p>Val de Marne : 3 courses depuis le début de saison hivernale, pour tous (jeunes et adultes, simples et doubles licenciés).</p> <p>Seine Saint-Denis : 3 courses depuis le début de saison hivernale, pour tous (jeunes et adultes, simples et doubles licenciés).</p> <p>Essonne/Seine et Marne Sud :</p> <p>Doubles licenciés : 5 cyclo-cross pour les jeunes et 7 pour les adultes Simples licenciés : 3 cyclo-cross pour tous Si ces quotas n'ont pas été atteints, pas de dérogation pour être podiumable, sauf sur raison médicale justifiée Quotas non atteints = Hors-podium</p>			
Observation 2 (VTT)	Les VTT seront admis « hors podium » et partiront en queue de pelotons			
Observation 3	<p>Cette épreuve est ouverte aux licenciés FSGT des Comités Essonne-Seine et Marne Sud, Seine Saint-Denis et Val de Marne, ainsi que, hors podium, à tous les autres licenciés FSGT.</p> <p>Appels par catégories d'âges dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les coureurs podiumables (avec attribution des dossards selon grille établie sur la base des résultats du week-end précédent) . les « HP » (y-compris VTT) des trois Comités qui seront reconnaissables par le port de deux dossards (prévoir huit épingles !) . les autres licenciés FSGT 			
Port de maillots distinctifs de champions	Rappel : le port des maillots distinctifs de champions est obligatoire pour les maillots ne concernant pas le championnat concerné (donc port obligatoire des maillots distinctifs de champions fédéraux ou régionaux. Pas de port de maillots distinctifs de champions départementaux)			
Titre par équipes du Comité 91/77 Sud (*)	<p>Pour l'Essonne-77 Sud, titre par équipes calculé sur l'ensemble des catégories d'âges</p> <p>Calcul des points : cf Mémento cyclo-cross 2023-2024 partie « Règlement du Championnat d'Ile de France », article 6</p> <p>Nota : les coureurs FSGT 91/77S engagés « hors podium » n'entrent pas dans le calcul des places)</p>			
Responsable	Arthur DE FARIA – arthur.d-f@orange.fr			
Engagements	<p>Auprès de : Arthur DE FARIA – 3 rue du Bois Courtin – 91140 VILLEJUST Tel : 06.08.87.33.19 arthur.d-f@orange.fr</p> <p>Les engagements ne seront validés qu'à réception du règlement par courrier postal, mais, pour tous, envoi obligatoire complémentaire des engagements par mail à arthur.d-f@orange.fr, sur le formulaire Excel, au plus tard pour le 30 novembre</p> <p>Tarifs d'engagements :</p> <p>Engagements FSGT : Minimes et Cadets : 5 €. Adultes : 6 € Engagements sur place majorés de 2 € et non podiumables Engagements clos au courrier du jeudi 30 novembre. Au-delà : engagements non podiumables. Chèques à l'ordre de FSGT 91</p>			